

## CONTACTS NATIONAUX :

- Signalement en ligne 24h/24 sur :  
[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)

- Appeler le 3919 (appel anonyme et gratuit 7 jours/7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés)

- Appeler le 116 006 (appel anonyme et gratuit 7 jours/7, de 9h à 19h)

## CONTACTS LOCAUX :

- SAUJ du Tribunal Judiciaire de Poitiers : 05.16.08.04.40 ou [accueil-poitiers@justice.fr](mailto:accueil-poitiers@justice.fr)

- Ordre des avocats : 05.49.88.05.35

- Association d'aide aux victimes (PRISM) : 05.49.88.01.13

**J'OSE EN PARLER  
CAR LA LOI ME  
PROTÈGE !**

- Je signale les faits
- Je dénonce l'auteur et rassemble les preuves
- Je me protège et protège ma famille

**NE RIEN LAISSER PASSER**  
[WWW.STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR](http://WWW.STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR)

3 9 19  
**3919**  
**ARRÊTONS  
LES VIOLENCES**

  
**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**JE SUIS  
VICTIME DE  
VIOLENCES  
CONJUGALES,  
QUE FAIRE ?**

**LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES  
VIOLENCES CONJUGALES**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE POITIERS**

**ARRÉTONS LES VIOLENCES**

# Victime ou témoin de violences conjugales ?

En cas d'urgence et de danger immédiat :

**17**  **114** 

Pour un conseil, une orientation

**39 19**  [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

## JE SIGNALE LES FAITS

- Je contacte l'association PRISM : 05.49.88.01.13
- Je me rends en gendarmerie ou commissariat de police
- J'adresse un courrier au procureur de la République

Je me rends à l'accueil du Palais de Justice de Poitiers

J'en parle à une personne de confiance !

## JE DÉNONCE L'AUTEUR

- Je dépose plainte auprès de n'importe quel commissariat ou brigade de gendarmerie
- Je fais constater mes blessures par un médecin traitant ou à l'hôpital
- Je réunis tous les éléments permettant de démontrer la violence dont j'ai été victime
- Je demande un hébergement d'urgence ou le départ du domicile pour mon conjoint

## JE ME PROTÈGE

Je demande l'aide juridictionnelle afin de bénéficier de l'assistance d'un avocat

Je demande une ordonnance de protection devant le Juge aux Affaires Familiales

Je peux demander l'obtention d'un Téléphone Grave Danger

Je demande une domiciliation afin que mon adresse ne soit pas connue de l'auteur des violences

Je peux demander à bénéficier du Bracelet Anti-Rapprochement